

Avis version courte

AVIS DE L'AUTORISATION D'UNE ACTION COLLECTIVE

AVEZ-VOUS ACQUIS DES VALEURS MOBILIÈRES DE THE STARS GROUP INC. (ANCIENNEMENT AMAYA INC.) ENTRE LE 1ER FÉVRIER 2016 ET LE 21 NOVEMBRE 2016 ET LES AVEZ-VOUS CONSERVÉES JUSQU'APRÈS LE 22 NOVEMBRE 2016?

La Cour supérieure du Québec a autorisé une action collective permettant à un groupe défini d'investisseurs («Groupe») d'intenter un recours contre M. David Baazov. Cette action collective allègue essentiellement que M. Baazov aurait fait des déclarations fausses relativement à une potentielle transaction de privatisation visant The Stars Group Inc. (anciennement Amaya Inc.).

Les allégations contenues dans l'action collective n'ont pas été prouvées et sont contestées par M. Baazov.

Si vous souhaitez participer dans l'action collective, NE FAITES RIEN.

Si vous ne souhaitez pas participer à l'action collective, y être lié, ou en recevoir les avantages, vous devez vous exclure avant le 16 janvier 2021. Si vous vous excluez, vous serez responsable de **vos propres frais juridiques** pour toute poursuite ultérieure.

Pour toute information importante concernant l'action collective, pour déterminer si vous êtes membre du Groupe et pour comprendre vos droits légaux: VISITEZ <http://faguyco.com/portfolio/baazov-class-action>

La publication de cet avis a été autorisée par la Cour supérieure du Québec.